

Le retour du cumul des mandats préconisé

Retour du cumul des mandats, réduction du nombre d'élus... Dans son rapport commandé par Emmanuel Macron, Éric Woerth formule 51 propositions censées « rétablir la confiance » entre État et collectivités.

● Après plusieurs reports, liés notamment à la crise en Nouvelle-Calédonie, Éric Woerth a, enfin, remis à Emmanuel Macron son rapport sur la décentralisation, commandé en novembre, avec l'objectif « d'apporter plus de clarté à notre organisation territoriale ».

« Nous voulons donner un nouveau souffle à la décentralisation », a déclaré le député Renaissance de l'Oise, qui a conçu son rapport « comme un projet de loi » dans l'objectif de « passer rapidement à la phase active ». Une concertation doit, à présent, s'engager avec les élus sous l'égide du Premier ministre, Gabriel Attal.

100 000 élus en moins

Éric Woerth en a profité pour prendre également position sur des sujets politiquement sensibles comme le cumul des mandats. L'ancien ministre préconise ainsi de rétablir la possibilité, supprimée depuis 2017, pour tous les députés et sénateurs « d'exercer le mandat de maire, d'adjoint au maire » ou de président d'intercommunalité.

« On libéralise le cumul des mandats parce qu'il n'y a pas, d'un côté, les collectivités qui se gèrent, de l'autre, des députés et sénateurs qui votent la loi », a observé



Éric Woerth avait été missionné par Emmanuel Macron pour ce rapport.

Photo Ludovic Marin/EPA

Éric Woerth.

Dans le même registre électoral, il suggère de « réduire de 20 % le nombre de conseillers municipaux », soit une baisse « de l'ordre de 100 000 » au niveau national. Cette réduction est censée permettre de « mieux les identifier, mieux les rémunérer et mieux les protéger », et d'avoir des élus « plus engagés ». Pour les communes de moins de 20 000 habitants, les indemnités des élus, parfois tentés de démissionner en cours de mandat ou de ne pas se représenter, doivent « être relevées », recommande-t-il.

Vers une suppression du Grand Paris ?

La fusion de deux scrutins locaux est, en outre, envisagée, afin d'« élire, lors d'un même scrutin », les conseillers régionaux et départementaux, ce qui devrait permettre de réduire leur nombre « d'environ 5 500 à 3 200 ». Le rapport ne sup-

prime pas, en revanche, de strate de collectivités, comme l'avait demandé Emmanuel Macron. S'ajoute un volet spécifique sur Paris, Lyon et Marseille, où les maires devraient, à l'avenir, être désignés « selon le droit commun », donc directement par les électeurs, au travers d'« un scrutin de listes à deux tours », sans, toutefois, toucher aux arrondissements. Les métropoles de ces trois villes sont également ciblées, en particulier celle du Grand Paris, créée en 2016, qui « n'est pas parvenue à montrer sa capacité à porter des grands projets » et qu'Éric Woerth suggère de « supprimer ».

Le document propose, en outre, de nombreuses pistes pour mieux répartir les compétences entre communes et intercommunalités (logement), Départements (aide à domicile, routes, musées) et Régions (développement économique, ports maritimes, trains Intercités).

Et aussi

Tabac, sodas, alcool : un rapport sénatorial propose des évolutions de la fiscalité

Un rapport du Sénat, présenté jeudi, recommande de poursuivre l'augmentation de la fiscalité sur le tabac, prônant une augmentation du prix des produits du secteur « d'au moins 3,25 % par an, hors inflation, jusqu'en 2040 ». La refonte de la taxe sur les boissons sucrées, ou « taxe soda », mériterait également d'être étudiée, selon le rapport. Plus sensible, la question de la fiscalité de l'alcool, responsable, selon le rapport, de 40 000 décès prématurés par an, n'est pas clairement ouverte par les deux rapporteuses du texte. Mais celles-ci proposent de « lancer une concertation » sur la possibilité d'établir un prix minimum par unité d'alcool pur.

Le Sénat adopte une loi pour limiter les polluants éternels mais les poêles sont toujours exclues

Après l'Assemblée nationale, en avril, le Sénat a adopté, jeudi, une proposition de loi écologiste pour restreindre la fabrication et la vente de produits contenant des PFAS, ces « polluants éternels » massivement présents dans la vie courante. Malgré quelques réserves du gouvernement sur cette initiative, la chambre haute a approuvé à l'unanimité ce texte qui vise notamment à interdire, dès 2026, la fabrication, l'importation et la vente de certains produits contenant des PFAS, notamment certains cosmétiques ou vêtements. L'interdiction des ustensiles de cuisine, comme les poêles, retirée du texte initial par les députés, n'a pas été réintroduite à ce stade, en dépit de plusieurs tentatives de la gauche.

L'Assemblée nationale demande au gouvernement de lui soumettre le traité Ceta

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi, une proposition de résolution communiste pour demander au gouvernement de lui soumettre le traité de libre-échange Ceta entre l'Union européenne et le Canada, combattu par la gauche, LR et le RN. Sans valeur contraignante, le texte du groupe communiste a été adopté par 151 voix contre quatre grâce à une coalition des oppositions, pendant que le camp présidentiel s'abstenait. Il vise à remettre la pression sur l'exécutif, qui n'entend pas transmettre le projet de loi de ratification du Ceta dans l'immédiat, après son rejet au Sénat, en mars.

Des milliers de manifestants dans la rue pour défendre les pharmaciens en colère



Photo Olympia de Maismont/AFP

Plus de 18 000 pharmacies, sur les 20 000 présentes en France, ont baissé le rideau, jeudi, une grève massive d'une profession en colère contre les pénuries persistantes de médicaments, les fermetures d'officines, une rémunération insuffisante et un risque de dérégulation de la vente en ligne. Au total, 30 000 personnes sont

descendues dans la rue sur l'ensemble du territoire (ci-dessus, à Paris), selon l'Union de syndicats de pharmaciens d'officine (Uspo) et la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF). En Bretagne, environ 80 % des pharmacies ont participé au mouvement de grève, selon l'Agence régionale de santé.

JO : la flamme à Omaha Beach avant le Mont-Saint-Michel

Le passage de la flamme olympique à Omaha Beach, jeudi, à quelques jours des célébrations du 80^e anniversaire du Débarquement, a été marqué par le galop de la cavalière Pénélope Leprévost, qui, flambeau en main, est passée près d'un nouveau mémorial en hommage aux ancêtres des Navy Seals américains. L'humoriste Nicolas Canteloup a, lui aussi, porté la torche à cheval sur cette plage où un millier d'Américains sont tombés dès les premières minutes du Débarquement, le 6 juin 1944. Ce vendredi, la flamme poursuivra son parcours dans la Manche, où son itinéraire la conduira jusqu'au Mont-Saint-Michel, en fin de journée. Photo Lou Benoist/AFP



À LA RECHERCHE DE LA VOITURE DE VOS RÊVES

Retrouvez le rendez-vous automobile sur Le Télégramme.



/// CHAQUE SAMEDI
Automobile